



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

Bulletin d'informations sur l'intégration régionale

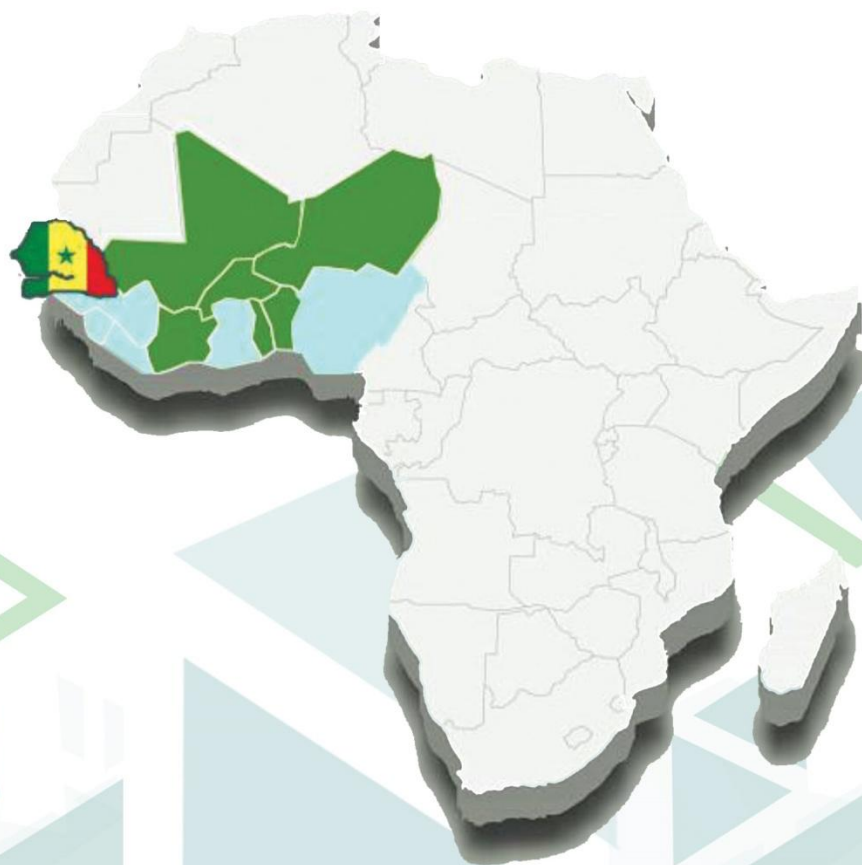
Janvier 2026

Numéro : 16

African Union
THE INAUGURAL
Africa Digital Agriculture Conference
1-3 December 2025 | Addis Ababa, Ethiopia
SHAPING AGRICULTURAL POLICY FOR AFRICA'S FUTURE:
DIGITAL INNOVATION AND CLIMATE-SMART PRACTICES
FOR AGRIFOOD SYSTEMS TRANSFORMATION

1^{ère} Conférence sur l'agriculture numérique

Page : 6



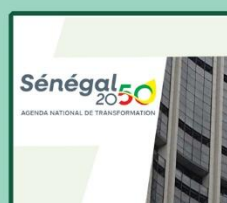
CEDEAO : Commission de la CEDEAO : le Sénégal aux commandes de l'intégration Ouest-africaine

Page : 12

UEMOA : 4^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres

Page : 15

Dossier



Vision Sénégal 2050 :
diversifier les sources de
financement grâce à
l'écosystème régional

Page : 18

Bulletin d'informations sur **l'intégration régionale**

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION**



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

ÉDITO.....	P.4
ÉVÈNEMENTS PHARES.....	P.6
DOSSIER.....	P.18
SANTÉ & BIEN-ÊTRE.....	P.22

ORIENTATIONS :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE)
 M. Djibril DIONE, Coordonnateur de la DGPPE
 M. Souleymane LOUM THIAM, Coordonnateur de la CSI

ÉQUIPE DE REDACTION :

Mme Marième Fatou SEYE MBENGUE
 Dr. Aliou NIANG FALL
 M. Mouhamed SECK
 M. Mor DIOP
 Mme Soda NDIAYE DIATTA
 M. Ousmane SAMBE
 M. Ousmane FAYE
 M. Karamo DIAMANKA

COMITE DE LECTURE :

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG
 M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG
 M. Alassane Diallo, Directeur de la DPEE

Infographie :

M. Thierno I. GAYE

Édition :

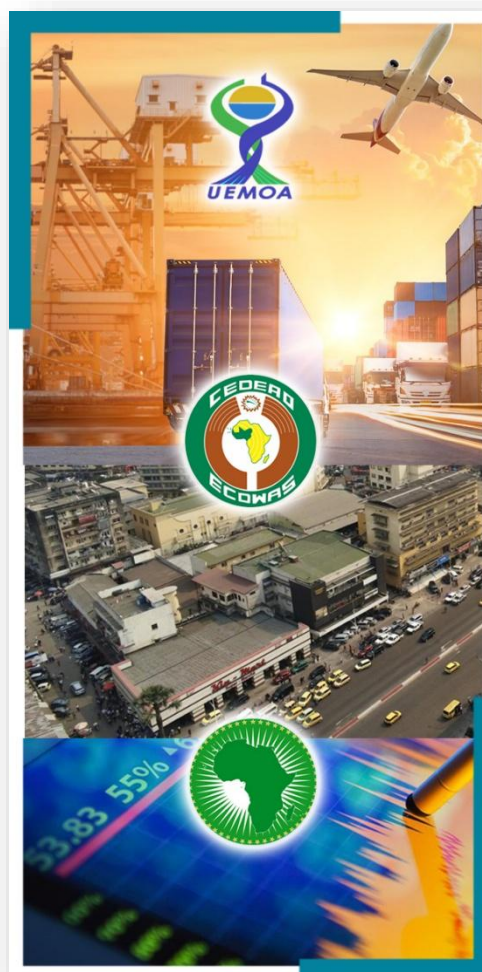
Imprimerie BRISTOL

Contacts :

Adresse : 64, Rue Carnot X Saint Michel,
 en face BICIS prestige
 Téléphone : (+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration



NOS PARTENAIRES



En 2025, l'intégration régionale en Afrique a enregistré des avancées, tout en étant fortement éprouvée par des perturbations majeures. Les communautés économiques régionales restent confrontées à des défis structurels persistants qui fragilisent la solidarité communautaire et mettent à l'épreuve les acquis de l'intégration.

En Afrique de l'Ouest, le retrait officiel de trois (3) États de l'Alliance des États du Sahel, dans un contexte déjà marqué par la menace terroriste, a plongé la CEDEAO dans une zone de fortes turbulences politiques, sécuritaires et institutionnelles, au risque d'affaiblir la cohésion régionale et de ralentir la dynamique d'intégration.

Ce seizième numéro du bulletin d'informations sur l'intégration régionale dresse un panorama des faits marquants du dernier trimestre de 2025. Il revient notamment sur la présidence de la Commission de la CEDEAO qui sera assurée par le Sénégal à partir de juillet 2026, pour un mandat de quatre ans.

Au niveau continental, l'Union africaine a intensifié ses efforts pour ancrer l'Agenda 2063 dans des politiques sectorielles concrètes, en particulier dans les domaines du numérique, de l'énergie et de l'industrie. La première Conférence sur l'agriculture numérique, tenue à Addis-Abeba en décembre 2025, a permis à la Commission de l'UA de prendre des engagements forts en faveur de l'accélération de l'adoption de technologies destinées à améliorer la productivité et à réduire les pertes post-récolte. Parallèlement, la première Conférence africaine sur l'efficacité énergétique a jeté les bases d'une transition énergétique juste, avec pour objectif d'atteindre une amélioration de la productivité énergétique de 12% d'ici 2030 et de 50% à l'horizon 2050.

Le financement des infrastructures reste un défi crucial. Ainsi, lors du sommet de Luanda, l'UA a mobilisé dix-huit (18) milliards de dollars pour renforcer l'intégration régionale dans le cadre

du Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA). Ce financement cible trente-huit (38) projets bancables destinés à faciliter les corridors de transport transfrontaliers et l'accès à l'énergie. L'un des points saillants du sommet a été l'adoption de réformes visant à mobiliser le capital institutionnel local, tel que les fonds de pension et les fonds souverains, à travers le programme « 5% Agenda » de l'AUDA-NEPAD.

En Afrique de l'Ouest, la 68^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO à Abuja s'est tenue dans un contexte d'instabilité institutionnelle et politique dans certains États. Les dirigeants ont réitéré leur politique de « tolérance zéro » envers les coups d'État, tout en exprimant une volonté de dialogue pour préserver l'unité du bloc.

La désignation du Sénégal pour présider la Commission de la CEDEAO à partir de 2026 est perçue comme un tournant stratégique. Le Sénégal, fort de sa stabilité démocratique, est attendu sur des chantiers cruciaux tels que : l'accélération des infrastructures transfrontalières, la sécurité alimentaire régionale et la préparation du lancement de la monnaie unique « Eco » prévue pour 2027.

L'un des faits marquants du trimestre dernier est l'essai historique de synchronisation du réseau électrique ouest-africain réalisé par le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain. Il marque un pas décisif vers le Marché Régional de l'Électricité de l'Afrique de l'Ouest qui permettra aux États de la Communauté d'acheter de l'énergie à moindre coût, stimulant ainsi la compétitivité industrielle globale.

Sur l'année 2025, l'environnement macroéconomique de l'UEMOA a fait preuve d'une résilience notable malgré les tensions géopolitiques. La croissance du PIB réel de la sous-région est estimée à 6,7%, après 6,2% en 2024, avec des projections de 6,4% pour 2026. Parallèlement, l'inflation a nettement

reculé pour s'établir à 0,2% contre 3,5% en 2024. De même, la poursuite d'une meilleure gestion des finances publiques, à travers la rationalisation des dépenses et l'amélioration de la mobilisation des ressources, a permis de contenir le déficit budgétaire global à 3,7% du PIB en 2025. Toutefois, le taux d'endettement, bien qu'en légère baisse à 62,7%, reste un point de vigilance en raison de la hausse de la dette intérieure dans certains États membres.

Dans la rubrique « Dossier » de cette édition, l'analyse met en lumière les opportunités de financement existantes au niveau des institutions régionales au profit du privé et des PME africaines. Face à la faiblesse persistante de l'épargne nationale et au poids élevé de l'endettement, le financement de l'économie en vue d'atteindre les objectifs de l'Agenda de Transformation 2050 apparaît comme un enjeu stratégique majeur.

En faisant le choix d'une transformation systémique de son modèle de développement et en plaçant le secteur privé au cœur de la création de valeur, l'État rompt

progressivement avec le schéma classique d'un développement essentiellement piloté par la puissance publique. Cependant, l'insuffisance de l'épargne domestique demeure un frein déterminant, rendant indispensable la diversification des sources de financement et la mobilisation accrue de capitaux extérieurs.

Dans ce contexte, le renforcement de la coopération internationale, régionale et sous-régionale s'impose comme une condition essentielle pour permettre au secteur privé sénégalais, en particulier aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), d'accéder à un éventail élargi d'instruments financiers. Les mécanismes proposés par les institutions régionales restent encore largement méconnus, alors même qu'ils offrent, pour beaucoup, des conditions de financement souvent plus favorables, tant en termes de maturité que de coûts, et constituent ainsi un levier déterminant pour soutenir l'investissement productif.

Meilleurs vœux de nouvel an et bonne lecture !!!

1^{ère} Conférence sur l'agriculture numérique



La Commission de l'Union africaine a organisé en décembre 2025 à Addis-Abeba (Éthiopie) la première Conférence sur l'agriculture numérique, placée sous le thème principal « **Façonner une politique agricole pour l'avenir de l'Afrique : innovation, pratiques intelligentes face au climat et transformation numérique pour un développement durable** ».

Cette conférence visait principalement à accélérer l'adoption et l'utilisation des technologies numériques dans le secteur agricole africain, afin d'en améliorer la productivité, la durabilité et la résilience. Elle s'inscrit dans un contexte où l'agriculture africaine demeure exposée aux effets du changement climatique et à la dégradation de l'environnement, qui pèsent sur la production. À cela s'ajoutent les difficultés d'accès au financement, aux marchés et aux intrants auxquels sont confrontés les jeunes et les femmes. Par ailleurs, les systèmes alimentaires demeurent fortement affectés par les pertes et inefficacités post-récolte.

Dans cette perspective, les thématiques abordées durant cette activité ont porté notamment sur (i) les services de vulgarisation numérique, (ii) les innovations agro-technologiques, (iii) l'accès aux marchés et les chaînes de valeur, (iv) l'agriculture intelligente face au climat, (v) les politiques et la réglementation, et (vi) la gestion des données et la protection de la vie privée.

À cet égard, et afin d'accélérer la transformation numérique, des orientations politiques concrètes et des engagements opérationnels ont été définis, en cohérence

avec les objectifs de l'Agenda 2063 et de la Déclaration de Kampala sur la transformation des systèmes agroalimentaires.

La Commission de l'UA s'est notamment engagée à :

- accompagner les États membres à élaborer des politiques favorables à l'agriculture numérique et à la gouvernance des données ;
- former les agriculteurs, les agents de vulgarisation et les jeunes aux compétences numériques ;
- plaider en faveur d'investissements dans la connectivité à haut débit et les biens publics numériques ;
- mobiliser des ressources et des partenariats pour déployer à grande échelle des solutions locales ;
- harmoniser les normes et les réglementations afin de créer un marché unifié de l'agriculture numérique.

L'UA a profité de la rencontre pour lancer un appel fort aux gouvernements africains, aux partenaires au développement, aux acteurs du secteur privé et aux institutions de recherche, au-delà de l'adoption de la transformation numérique, à unir leurs forces pour faire de l'Afrique l'actrice principale de son développement économique et social.

Pour rappel, le Conseil exécutif de l'Union africaine a décidé, en 2020, que les départements de l'UA élaboreraient, dans le cadre de l'Initiative de politiques et de réglementations pour l'Afrique numérique (PRIDA), des stratégies et des plans sectoriels continentaux. En effet, la PRIDA poursuit des

objectifs précis, notamment la connectivité, la législation politique, la gouvernance d'internet et l'intégration des TIC dans d'autres secteurs. C'est à cet effet qu'en 2024, la Stratégie pour l'agriculture numérique (SAN) élaborée par le Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et

de l'environnement durable, a été adoptée par le Conseil exécutif de la CUA. Cette stratégie vise à promouvoir un accès universel et abordable au haut débit sur l'ensemble du continent pour libérer les futurs avantages des services basés sur internet.

10^{ème} session ordinaire du Comité spécialisé sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : adoption de la Position commune africaine pour l'accès à la justice pour toutes les femmes et filles



Le Comité spécialisé sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE) a tenu sa 10^{ème} session ordinaire en novembre 2025 à Addis-Abeba (Éthiopie). Cette instance a pour mission principale de promouvoir les droits fondamentaux des femmes au niveaux continental, régional et national ainsi que de plaider pour la ratification et la mise en œuvre des politiques en matière d'égalité des sexes.

Lors de cette session, les ministres responsables du genre ont adopté la Position africaine commune (PAC) pour la 70^{ème} session de la Commission des Nations unies sur la Condition de la Femme (CSW70), prévue en mars 2026. La PAC est centrée sur l'accès à la justice pour les femmes et les filles, avec un accent particulier sur leur participation pleine et efficace et leur prise de décision dans la vie publique, en plus de l'élimination des violences basées sur le genre.

Relativement au travail de soins (rémunéré et non rémunéré), les Ministres ont adopté des recommandations visant la reconnaissance, la réduction et la redistribution de ce dernier. Il s'agit en l'occurrence de :

- l'élaboration d'une PAC sur le travail de soins afin d'assurer une approche centrée sur l'Afrique dans les dialogues politiques mondiaux ;
- l'organisation d'un forum africain sur les soins qui servira de plateforme continentale pour l'échange de connaissances, le dialogue politique et la promotion des solutions africaines ;
- l'élaboration des stratégies nationales de soins et la cartographie des bénéfices socio-économiques de l'investissement dans les infrastructures sociales.

Conférence inaugurale sur l'efficacité énergétique : l'Afrique lance sa stratégie et son plan d'actions



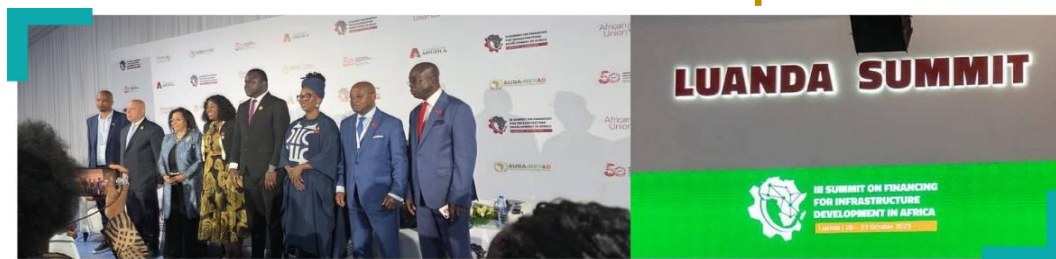
La première conférence africaine sur l'efficacité énergétique, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en novembre 2025, a marqué un tournant pour l'avenir de l'Afrique en matière d'énergie propre. La conférence a réuni des gouvernements, des pools énergétiques régionaux, des investisseurs et des partenaires de développement pour l'élaboration de solutions pratiques pour développer l'efficacité énergétique en Afrique avec un objectif de productivité énergétique de 12% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050.

Un accent particulier a été mis sur la mise en œuvre, le financement et la coordination institutionnelle. Les discussions ont porté sur les principaux aspects suivants : (i) le renforcement des cadres politiques nationaux, (ii) l'intégration des marchés régionaux et (iii) le

développement des infrastructures afin de débloquer les investissements et d'avoir un impact à l'échelle du système. La conférence a également été l'occasion de lancer la Stratégie et le Plan d'action pour la transition énergétique en Afrique (ETSAP), avec une feuille de route continentale visant à promouvoir une transition énergétique juste et inclusive.

Cette rencontre s'est conclue par la publication d'un communiqué réaffirmant l'engagement collectif à promouvoir les initiatives d'efficacité énergétique dans les sous-secteurs de l'électricité, de l'industrie, du bâtiment, des transports, de l'agriculture et des appareils électroménagers.

3^{ème} sommet sur le financement du développement des infrastructures en Afrique



Luanda (Angola) a abrité en octobre 2025, le troisième sommet de l'Union africaine sur le financement des infrastructures en Afrique, sous le thème « **Capital, corridors, commerce : investir dans les infrastructures pour la ZLECAf et la prospérité partagée** ».

Ce Sommet a réuni des Chefs d'État, des responsables d'institutions régionales, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des investisseurs privés autour d'une même ambition : accélérer le financement des infrastructures structurantes du continent et

renforcer l'autonomie africaine dans ce domaine stratégique.

Il s'inscrit dans la dynamique de l'Agenda 2063 et de la ZLECAf, dans un contexte de déficit persistant en infrastructures et de besoin accru de financements innovants pour soutenir la transformation structurelle du continent.

Le sommet poursuivait plusieurs objectifs majeurs, dont :

- mobiliser davantage de ressources pour financer les projets d'infrastructures prioritaires à l'échelle continentale et régionale ;
- promouvoir des mécanismes innovants de financement, en particulier à travers les partenariats public-privé et la mobilisation accrue des capitaux africains (fonds souverains, investisseurs institutionnels, secteur privé) ;
- positionner l'Afrique comme un acteur stratégique de la transition énergétique et de la transformation numérique grâce à des infrastructures modernes, résilientes et durables ;

Les discussions ont porté sur :

- les infrastructures énergétiques pour soutenir l'industrialisation et la transition vers des énergies propres ;
- les corridors de transport et plateformes logistiques au service du commerce intra-africain ;

- les infrastructures numériques comme leviers d'intégration, d'innovation et de compétitivité ;
- les instruments financiers innovants (obligations thématiques, mécanismes de partage des risques, financements mixtes) ;
- l'amélioration des cadres réglementaires et du climat des affaires pour attirer des investissements durables.

Au cours des travaux, les intervenants ont réaffirmé la priorité accordée aux infrastructures comme pilier de la souveraineté économique et de l'intégration régionale. Ils ont appelé à une mobilisation accrue des ressources domestiques et à une meilleure préparation des projets afin de disposer d'un pipeline solide et bancable.

Dans la déclaration finale de ce sommet, les Chefs d'État s'engagent à mettre en œuvre des réformes politiques visant à tirer parti du capital institutionnel, tel que les fonds de pension, les fonds souverains et les fonds d'assurance à travers le programme « 5% Agenda » de l'Auda-NEPAD. Ce programme encourage l'allocation de 5% des actifs de ces fonds à des projets d'infrastructures¹.

Le sommet de Luanda marque ainsi une étape importante vers une plus grande maîtrise africaine du financement et de la gouvernance de ses infrastructures stratégiques, au service d'une croissance durable et d'une prospérité partagée.

¹ <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/le-groupe-de-la-banque-africaine-de-developpement-defend-les-corridors->

[commerciaux-pour-la-prospérité-de-lafrique-lors-du-sommet-sur-le-financement-des-infrastructures-luanda-88858](https://www.afdb.org/fr/news-and-events/commerciaux-pour-la-prospérité-de-lafrique-lors-du-sommet-sur-le-financement-des-infrastructures-luanda-88858)

Évaluation de la mise en œuvre du programme « Africaeducatesher » : le Sénégal primé



Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme « Africaeducatesher », le Sénégal a accueilli une mission du Centre international de l'UA pour l'Éducation des Filles et des Femmes en Afrique (UA-CIEFFA), en octobre 2025. L'UA-CIEFFA a effectué une visite de terrain dans l'optique d'évaluer les progrès réalisés depuis le lancement officiel du programme en janvier 2025.

Le Centre s'est entretenu avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités, les Centres d'Enseignement moyen, les Centres d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF), la Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Éducation publique ainsi que la société civile. Ces échanges ont permis de dresser l'état des lieux des politiques éducatives sensibles au genre. Le Sénégal enregistre des avancées en matière de planification, politiques et réglementations

sensibles au genre. Les obstacles persistants identifiés sont notamment les normes sociales et la pauvreté.

L'atelier technique de cette mission a relevé les bonnes pratiques en matière d'éducation sensible au genre en vue de la préparation de la phase 2 du programme axé sur la réintégration des filles déscolarisées et l'autonomisation des femmes.

A cet effet, un trophée de reconnaissance a été remis au Sénégal pour l'engagement exemplaire à la mise en œuvre des programmes éducatifs et de formation des filles et des femmes.

Il a été recommandé à l'issue de l'évaluation de renforcer l'inclusion des filles vulnérables en articulant davantage les actions communautaires, éducatives et sociales ainsi que la promotion de la coordination intersectorielle entre les différents acteurs.

68^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement



La 68^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO s'est tenue le 14 décembre 2025 à Abuja, en République fédérale du Nigéria, réunissant les dirigeants ouest-africains autour d'un agenda dense consacré à la paix, à la sécurité et à l'avenir de l'intégration régionale.

La rencontre s'est tenue dans un contexte marqué par la persistance des menaces sécuritaires, les enjeux politiques internes à certains États et les défis économiques.

Au titre des questions institutionnelles et politiques, les Chefs d'État ont abordé les récents développements dans certains pays, les menaces pesant sur l'ordre constitutionnel et la gestion des transitions politiques, avec une attention particulière portée aux signaux de fragilisation des processus démocratiques. La Conférence a réaffirmé de manière claire le principe de tolérance zéro vis-à-vis des changements anticonstitutionnels de gouvernement, condamnant les tentatives de remise en cause de l'État de droit et saluant les

réactions rapides et coordonnées de la CEDEAO face aux crises récentes. Ils ont également salué le bon déroulement des récentes élections dans certains États membres et les préparatifs en cours pour les scrutins prévus l'année prochaine.

Concernant l'intégration économique, les travaux ont permis d'avoir une réflexion de fond sur l'avenir de la Communauté, à la lumière des défis mondiaux actuels et de leur impact sur la « Vision 2050 » de la CEDEAO, laquelle ambitionne de promouvoir une prospérité partagée et durable. Ainsi, en s'appuyant sur cette dernière, les dirigeants ont insisté sur la création d'un marché unique, la coordination fiscale et la justice sociale pour assurer une prospérité durable.

À l'issue du sommet, le Sénégal a été officiellement désigné pour assurer la présidence de la Commission de la CEDEAO pour le mandat 2026-2030, témoignant de son leadership au sein de la région. Le sommet s'est conclu sur une volonté renouvelée de bâtir un espace ouest-africain intégré, sûr et prospère.

Commission de la CEDEAO : le Sénégal aux commandes de l'intégration Ouest-africaine



Les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, ont, lors de leur 68^{ème} sommet à Abuja en décembre 2025, pris la décision de confier au Sénégal la présidence de la Commission de l'organisation pour un mandat de quatre (4) ans, couvrant la période 2026-2030. Cette décision marque un succès diplomatique majeur pour le Sénégal, qui voit ainsi reconnaître son poids politique et sa crédibilité au sein de la région ouest-africaine. Ce choix intervient dans un contexte sous-régional marqué par des défis sécuritaires, politiques et économiques qui exigent un leadership consensuel et une capacité de médiation renforcée.

Le Sénégal aura la responsabilité de proposer un profil à la hauteur de ces enjeux pour présider la Commission et succéder au Gambien Dr Omar Alieu Touray, dont le mandat s'achève en 2026.

Rôle et importance de la Commission de la CEDEAO

La Commission de la CEDEAO est l'organe exécutif chargé de la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et le Conseil des ministres. Elle assure la gestion quotidienne de l'organisation, coordonne les politiques régionales et pilote les programmes d'intégration dans des domaines aussi variés que l'économie, les infrastructures, la paix et la sécurité, ou encore la libre circulation des personnes et des biens.

Le président de la Commission, nommé pour un mandat unique de quatre (4) ans, occupe une

place centrale dans la conduite de l'agenda communautaire, en articulation avec les États membres et les autres institutions de la CEDEAO. En confiant ce poste au Sénégal, les dirigeants ouest-africains lui confient un rôle moteur dans la définition et la mise en œuvre des priorités régionales sur tout le prochain cycle stratégique.

Enjeux politiques et sécuritaires du mandat 2026-2030

Le mandat sénégalais à la présidence de la Commission interviendra dans une période où la CEDEAO est confrontée à des crises politiques récurrentes, notamment les coups d'État, les transitions prolongées et les tensions institutionnelles entre certains États membres et l'organisation. La Commission devra poursuivre les efforts de médiation, de prévention des conflits et de promotion de la gouvernance démocratique, dans le respect des protocoles régionaux en matière de démocratie et d'État de droit.

Sur le plan sécuritaire, la région reste affectée par le terrorisme, la criminalité transfrontalière et l'instabilité au Sahel, ce qui impose à la Commission de renforcer la coopération en matière de défense, de renseignement et de gestion des frontières. Le Sénégal, réputé pour sa tradition de stabilité politique et sa participation active aux opérations de maintien de la paix, sera attendu sur sa capacité à favoriser des réponses collectives et inclusives à ces défis.

Dimension économique et intégration régionale

Au-delà des questions politiques et sécuritaires, le mandat 2026-2030 devrait être décisif pour l'accélération de l'intégration économique au sein de la CEDEAO. La Commission est en première ligne pour la mise en œuvre du Tarif extérieur commun, l'harmonisation des politiques commerciales, le développement des infrastructures régionales et la facilitation des échanges intracommunautaires.

Le Sénégal pourra mettre à profit sa position géographique, ses infrastructures portuaires et son dynamisme économique pour promouvoir des projets structurants au service de la compétitivité régionale. Ce mandat intervient également dans un contexte où la CEDEAO doit articuler son action avec l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf), renforçant ainsi la nécessité d'une coordination technique et politique efficace.

Portée symbolique et perspectives pour le Sénégal

Sur le plan symbolique, la présidence de la Commission de la CEDEAO renforce l'image du Sénégal comme acteur clé de l'intégration ouest-africaine et partenaire fiable dans les processus de dialogue et de coopération régionale. Cette responsabilité donne également au pays une visibilité accrue dans les relations avec les partenaires internationaux de la CEDEAO, qu'il s'agisse d'institutions multilatérales, de partenaires bilatéraux ou d'organisations régionales africaines.

Pour le Sénégal, ce mandat représente une opportunité de défendre ses priorités en matière de paix, de stabilité, de développement durable et d'intégration économique tout en contribuant à refonder la confiance entre les peuples et l'organisation régionale. Le succès de ce mandat dépendra néanmoins de la capacité du Sénégal à proposer une direction de la Commission à la fois techniquement compétente, politiquement consensuelle et résolument tournée vers les attentes des citoyens ouest-africains.

Essai historique de synchronisation du réseau électrique ouest-africain



Le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (WAPP) a réalisé un essai historique de synchronisation des réseaux électriques des pays de la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), marquant une avancée majeure vers l'intégration énergétique régionale. Coordiné depuis le Centre d'information et de

coordination (CIC) de Calavi (Bénin) le 28 octobre 2025, cet essai a permis, pour la première fois, de connecter les réseaux électriques de tous les pays d'Afrique de l'Ouest dans un même système synchrone pendant quatre (4) heures.

La synchronisation constitue une étape cruciale vers la mise en place du Marché Régional de l'Électricité de l'Afrique de l'Ouest (MREAO), dont l'objectif est de permettre aux pays déficitaires d'acheter de l'énergie à moindre coût auprès des pays excédentaires. Cet essai marque un pas décisif vers la création de ce marché régional et la mise en place d'une synchronisation permanente entre les quinze

(15) pays impliqués. Cette synchronisation ouvre la voie à un réseau interconnecté plus stable, sûr et efficient, permettant le partage des réserves énergétiques et la réduction des risques de coupures à grande échelle. À terme, les consommateurs (ménages comme industries) pourraient bénéficier d'une électricité plus fiable et plus abordable.

Le WAPP prévoit désormais de rendre cette synchronisation permanente d'ici fin juin 2026, dans la perspective de la mise en œuvre effective du MREAO, destiné à faciliter les échanges d'énergie en temps réel et à stimuler la compétitivité du secteur.

4^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres



Le Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a tenu le 29 décembre 2025 sa quatrième session ordinaire, au titre de l'année 2025, à Cotonou (République du Bénin). Le Conseil a examiné l'évolution macroéconomique récente de l'Union. Les Ministres ont également adopté plusieurs recommandations au titre des organes de l'Institution.

S'agissant de la situation des économies de l'Union, il a été noté une poursuite du dynamisme de l'activité économique au cours de l'année 2025. La croissance économique est demeurée robuste avec une progression du PIB réel, qui passerait de 6,2% en 2024 à 6,7% en 2025 et à 6,4% en 2026. Cette performance soutenue est tirée par l'ensemble des États membres, portée en particulier par la vigueur de la consommation des ménages et la progression des investissements, notamment dans les infrastructures socio-économiques. La bonne tenue de la production agricole, conjuguée au dynamisme des industries extractives, a également consolidé la trajectoire de croissance en 2025, en renforçant les bases productives et la résilience de l'Union.

Le taux d'inflation est en baisse, se situant à 0,2% en 2025 contre 3,5% en 2024, imputable principalement à la diminution des prix dans plusieurs sous-secteurs des services tels que « Restaurant et hôtel », « Santé », « Loisirs, Sport et Culture », « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » et « Transports ». Toutefois, des hausses ont enregistré dans les sous-secteurs « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants », « Logement, eau, électricité, gaz

et autres combustibles », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ».

Par rapport à la gestion des finances publiques, le déficit budgétaire global de l'Union se situerait à 3,7% du PIB en 2025 après 5,3% du PIB en 2026, en lien avec une hausse des recettes plus importante que celle des dépenses. Quant au taux d'endettement, il s'établirait à 62,7% contre 64,5%, soit une baisse de 1,8 point de pourcentage du PIB. Toutefois, ce recul est atténué par la hausse de la dette intérieure publique des pays.

Les échanges extérieurs de l'Union se sont améliorés au cours de la récente période, en lien avec la hausse des exportations des produits pétroliers, l'augmentation des prix de l'or et du cacao ainsi que la réduction des coûts des produits alimentaires et énergétiques importés. Ainsi, le déficit du compte courant s'est atténué, par rapport à 2024, s'établissant à 2,2% du PIB.

Les perspectives économiques restent encourageantes. Les projections communiquées par les États membres indiquent une poursuite de la dynamique de croissance et une réduction progressive du déficit budgétaire. Toutefois, ces perspectives demeurent tributaires des risques liés aux tensions géopolitiques, sécuritaires et aux effets négatifs du changement climatique.

Par ailleurs, les Ministres ont approuvé le Rapport sur la situation économique et monétaire de l'UEMOA au 30 septembre 2025 et le cadrage macroéconomique de l'UEMOA pour les années 2025 à 2030.

Le Conseil a également examiné et adopté plusieurs rapports et décisions :

- la Décision portant révision du taux de l'usure en vigueur dans l'UMOA. Ce texte permettra d'assurer un meilleur alignement des plafonds réglementaires avec l'environnement économique des institutions financières, de renforcer

l'inclusion financière, de soutenir le financement de l'économie et de favoriser une protection adéquate des consommateurs de l'Union.

Revue technique annuelle des réformes politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA : le Sénégal fait le point



En novembre 2025, Dakar a abrité la revue technique annuelle des réformes politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA s'est tenue à Dakar (Sénégal). Cet exercice essentiel a permis d'évaluer l'état de mise en œuvre cent quarante-cinq (145) textes communautaires ainsi que cinq (05) projets et programmes communautaires.

Globalement, le Sénégal affiche un bon niveau d'engagement avec un taux de mise en œuvre de 76,5%.

Les performances du Sénégal varient selon les secteurs évalués.

Dans le domaine de la surveillance multilatérale, le Sénégal enregistre une excellente performance (96,6%). Quatre (4) des cinq (5) textes sont appliqués à 100%. Seul le cadre d'échange de données statistiques nécessite encore des ajustements (finalisation des sous-comptes et rétropolation des données).

Au titre du marché commun, le Sénégal affiche un niveau de mise en œuvre satisfaisant (73%). Cette progression de 1 point de pourcentage est principalement tirée par de bonnes performances dans l'application des règles de l'Union douanière.

S'agissant des réformes sectorielles, elles concernent la fiscalité intérieure, l'union

douanière, la concurrence, la libre circulation et le droit d'établissement des professions libérales et des étudiants. Elles enregistrent un niveau d'exécution moyenne de 67%. Ce domaine enregistre un recul de six (06) points de pourcentage, pénalisé par des retards dans les secteurs des transports, de l'aménagement du territoire communautaire, de la culture/tourisme, de l'artisanat et de la qualité et du climat des affaires.

Cinq (05) grands programmes et projets (portant sur plusieurs secteurs dont l'agriculture, l'eau, l'énergie, les transports) ont été passés en revue, représentant une enveloppe de 8,284 milliards de FCFA

Globalement, le Sénégal enregistre une légère amélioration du taux d'exécution physique (75,52% en 2025 contre 73,33% en 2024). Le taux de décaissement a baissé, se situant à 79,32% contre de 94,85% en 2024. Les retards s'expliquent principalement par les difficultés à libérer les sites de construction, des lenteurs dans l'obtention des titres d'exonération fiscale et la faible capacité opérationnelle de certains prestataires.

Par ailleurs, le Sénégal doit poursuivre la transposition dans le droit national de

plusieurs directives communautaires. Il s'agit entre autres, des directives :

- portant cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- sur la transparence des relations financières d'une part, entre les États membres et les entreprises publiques et d'autre part, entre les États membres et les organisations internationales ou étrangères ;
- sur l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service ;
- sur la protection du consommateur dans l'UEMOA ;
- sur la libre circulation et à l'établissement des docteurs vétérinaires ressortissants des États membres de l'UEMOA au sein de l'Union ;
- sur la libre circulation et à l'établissement des médecins ressortissants de l'Union au sein de l'espace UEMOA ;
- sur l'harmonisation des dispositions relatives au droit à rémunération pour copie privée au sein des États membres de l'UEMOA ;
- sur l'étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs dans les États membres de l'UEMOA ;

- sur les mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments dans les États membres de l'UEMOA.

En vue d'une meilleure organisation de l'exercice et de renforcer le niveau mise en œuvre des textes communautaires, la Commission de l'UEMOA et l'État du Sénégal ont formulé des recommandations pratiques.

Dans ce cadre, la Commission de l'UEMOA a invité la partie sénégalaise à :

- notifier systématiquement à la Commission les nouveaux textes nationaux adoptés ;
- poursuivre l'auto-évaluation et lever les blocages sur les textes appliqués à moins de 50% ;
- transmettre à la Commission, les rapports manquants (rapport du Guichet Unique, données sur le tourisme, rapport sur les dépenses fiscales).

Pour sa part, le Sénégal a invité la Commission de l'UEMOA à :

- organiser des revues sectorielles plus tôt dans l'année pour optimiser les résultats ;
- débloquer les appuis financiers dédiés au suivi des réformes avant la fin du premier semestre ;
- renforcer l'assistance technique pour aider à l'application des réformes complexes.

Vision Sénégal 2050 : diversifier les sources de financement grâce à l'écosystème régional



La Vision Sénégal 2050, qui ambitionne de faire du pays un État souverain, juste et prospère solidement ancré dans ses valeurs, vise à hisser la nation parmi les grandes puissances économiques et démocratiques mondiales. Pour atteindre cet objectif, elle s'appuie sur une transformation profonde et systémique du modèle de développement, en plaçant le secteur privé au cœur de la dynamique de croissance et de création d'emplois.

Toutefois, la faiblesse de l'épargne nationale demeure un frein majeur à la mobilisation des ressources nécessaires, rendant indispensable la diversification des sources de financement. Dans ce contexte, le renforcement de la coopération internationale, régionale et sous-régionale apparaît comme un levier stratégique pour faciliter l'accès du secteur privé sénégalais – en particulier des Petites et Moyennes Entreprises (PME) – aux nombreuses opportunités de financement disponibles, encore trop souvent méconnues malgré des conditions généralement attractives.

C'est dans cette perspective que la rubrique dossier de cette édition met en lumière le potentiel de la coopération, régionale et sous-régionale, ainsi que les opportunités

stratégiques qu'elle offre pour soutenir le financement du développement économique du Sénégal, en particulier à travers les mécanismes et instruments dédiés au secteur privé et aux PME.

Elle propose, dans un premier temps, un panorama des dispositifs mis en place à l'échelle africaine, notamment dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, puis revient, dans un second temps, sur les outils disponibles au niveau régional et sous-régional (CEDEAO, UEMOA et institutions associées) afin de mieux orienter les acteurs économiques vers ces ressources.

I. À l'échelle continentale

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, plusieurs projets et programmes ont été lancés dont principalement le Programme pour le Développement des Infrastructures africaines (PIDA), la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), les programmes d'éducation, de santé, d'industrialisation, agricoles etc. Des institutions comme la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque africaine d'Import-Export (Afreximbank) ont mis en place des instruments

pour accompagner la mise en œuvre de cet agenda.

- **Au titre de la BAD**



La Banque africaine de Développement (BAD) met à disposition plusieurs mécanismes pour accompagner le secteur privé et les PME. Le principal est le **guichet dédié au**

secteur privé, qui intervient directement auprès des entreprises via des prêts, des prises de participation, des garanties, ainsi que des lignes de crédit accordées par l'intermédiaire d'institutions financières. Le **Fonds africain de Développement (FAD)**, un autre guichet de la BAD, appuie les pays à faible revenu et peut cofinancer des projets contribuant au développement des PME locales. En outre, des instruments tels que le Fonds pour l'Assistance au Secteur Privé (FAPA) et l'Initiative Boost Africa proposent un soutien technique et financier ciblé pour stimuler l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance des PME africaines.

- **Au titre de l'AFREXIMBANK**



La banque propose une gamme de programmes de financement, de solutions et de services de conseil pour

soutenir l'expansion, la diversification, la promotion et le développement de projets de développement du commerce intra et extra-africain. En tant que banque de financement du commerce extérieur pour l'Afrique, Afreximbank est le catalyseur incontournable du continent pour le financement du commerce et des projets.

Dans ce cadre, la Banque fournit un financement à recours limité à l'appui de projets d'exportation, notamment d'exploitation

minière, de fabrication et de projets connexes, ainsi que de projets d'infrastructures facilitant les exportations ou générant des services d'infrastructure commercialisés, tels que l'énergie, les ports, les télécommunications, etc.

La Banque propose également une gamme de produits de garantie répartis en cinq grandes catégories, afin de répondre aux besoins variés de sa clientèle. Ces produits couvrent aussi bien les garanties à court terme que les garanties de fonds de roulement et de financement de la chaîne d'approvisionnement, destinées notamment aux entreprises de taille moyenne et aux petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que les garanties et cautions liées aux contrats d'exportation, y compris les contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC).

Les autres catégories regroupent des garanties à moyen et long terme pour soutenir les exportations et les importations de biens et services essentiels, des garanties spécifiques à Afreximbank destinées à faciliter la réalisation de projets et à améliorer la disponibilité sur le marché des produits transformés africains et des biens manufacturés, afin d'attirer des financements, ainsi qu'une garantie de transit visant à réduire les obstacles au mouvement transfrontalier des marchandises en Afrique.

II. À l'échelle régionale et sous-régionale

En vue d'accélérer le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et d'approfondir l'intégration financière, la CEDEAO et l'UEMOA se sont dotées d'institutions financières pour accompagner les États et leur secteur privé. Parmi celles-ci on retrouve les plus importantes telles que la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) et la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Au-delà de ces institutions financières, l'UEMOA et la CEDEAO financent parfois directement la

réalisation de certains programmes et octroient des subventions aux États membres pour la prise en charge de certaines problématiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, du genre, des catastrophes naturelles (inondations) etc.

• Au titre de la BIDC

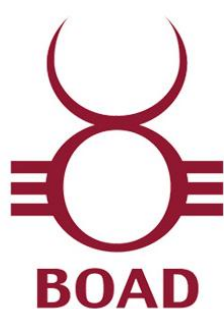


La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) propose plusieurs instruments pour appuyer le secteur privé et les PME. Il s'agit notamment de

lignes de crédit mises à disposition via des institutions financières partenaires, de prêts directs aux entreprises viables, de prises de participation au capital de projets structurants et de mécanismes de financement innovants favorisant l'entrepreneuriat.

La BIDC intervient dans divers secteurs comme l'agro-industrie, les infrastructures, l'énergie et les services. Les entreprises intéressées peuvent lui adresser une demande de financement dans le cadre d'un dossier qui démontre la viabilité économique de leur projet et son impact à l'échelle régionale.

• Au titre de la BOAD



La promotion des PME-PMI constitue l'un des principaux leviers de dynamisation des économies de l'UEMOA. La BOAD y contribue en mettant en place des instruments dédiés, en finançant ces

entreprises par l'intermédiaire des banques et établissements financiers, et à travers des financements directs et le financement d'études. La BOAD dispose de plusieurs fonds au profit du secteur privé et des PME :

Le FTD (Fonds pour la Transformation Digitale en Afrique de l'Ouest) qui vise à encourager la transformation numérique des pays de l'UEMOA et à aider les administrations publiques à

renforcer, sécuriser et développer leurs systèmes d'informations pour accroître leur productivité, promouvoir davantage de transparence dans la gestion publique, et améliorer significativement la qualité des services publics auprès des citoyens ;

Le Fonds GARI (Garantie des Investissements privés en Afrique de l'Ouest) qui soutient le financement des investissements du secteur privé sous forme de garantie aux banques et établissements financiers intervenant dans les États membres de la CEDEAO ;

CAURIS Investissement, qui est une société de capital investissement ciblant prioritairement les PME disposant d'un fort potentiel de croissance et de rentabilité ;

Le FAA (Fonds Agricole pour l'Afrique) dont l'objectif est de financer les investissements relatifs à l'agro-business dans les domaines de la production céréalière, de l'industrie du bétail, de la production laitière, de la production de fruits, de la production de semences et de la microfinance.

• Au titre de la BRVM



La BRVM (Bourse régionale des Valeurs mobilières) met à disposition plusieurs

mécanismes de financement destinés au secteur privé et aux PME d'Afrique de l'Ouest pour faciliter l'accès des entreprises au marché financier, à travers notamment :

- L'introduction en bourse permettant de lever des fonds en capital.
- L'émission d'obligations ou de titres participatifs adaptés à la taille, aux besoins et au profil de chaque entreprise.

Par ailleurs, des partenariats stratégiques comme celui établi entre la BRVM et la BADEA (Banque arabe pour le Développement économique en Afrique) renforcent l'appui technique et financier offert aux PME qui, souvent, rencontrent des difficultés pour accéder au crédit bancaire. Dans l'ensemble, ces instruments de la BRVM contribuent à diversifier les sources de financement tout en favorisant la

transparence et la bonne gouvernance au sein du tissu entrepreneurial local.

- **Au titre de l'Autorité des Marchés financiers (AMF-UMOA)**



L'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) soutient le financement du secteur privé et des PME en améliorant la

régulation et la transparence des marchés financiers régionaux. Elle encourage la création d'instruments adaptés comme les obligations dédiées aux PME et les fonds de capital-investissement. Elle facilite l'accès des entreprises locales au marché financier de l'UEMOA grâce à la création d'un nouveau compartiment dédié aux PME, dénommé « Croissance ».

L'AMF-UMOA contribue aussi à la formation financière des acteurs économiques, à la promotion de produits d'investissement innovants et à la coopération avec les autres institutions de l'Union pour orienter l'épargne vers les entreprises. L'ensemble de ces actions vise à mobiliser des financements de long terme au profit des PME qui représentent un moteur clé de la croissance et de la création d'emplois dans la région.

- **Au titre de la BCEAO**



La BCEAO a instauré un dispositif destiné à renforcer le financement des PME et

des PMI dans l'espace UEMOA. Celui-ci vise à créer un environnement favorable à leur développement grâce à un accompagnement amélioré, afin de constituer une masse critique d'entreprises performantes contribuant davantage à la création de richesse et à la réduction du chômage.

Adopté par le Conseil des ministres de l'UMOA le 29 septembre 2015 à Dakar, le dispositif

s'est renforcé en décembre 2016 lorsque le Comité de politique monétaire a autorisé le refinancement, par la Banque centrale, des créances détenues par les établissements de crédit sur les PME éligibles.

En conclusion, il est important de noter que la diversification des sources de financement offertes par les institutions régionales constitue un levier stratégique majeur pour le Sénégal. Pour en tirer pleinement parti, il est indispensable de renforcer la coordination interministérielle, de sensibiliser davantage le secteur privé, les PME en particulier, sur les opportunités régionales et de les accompagner pour le montage des projets.

En exploitant de manière plus systématique et structurée l'écosystème financier régional, les difficultés de mobilisation des ressources suffisante pour la transformation système souhaitée dans l'agenda 2050 pourraient être levées.

Les bienfaits du *ditakh*



Le *ditakh* ou « *detarium senegalense* » est un arbre forestier à fleur de la famille des Fabaceae largement présent au Sénégal notamment en Casamance et dans le Sine Saloum. Pouvant atteindre jusqu'à 40m de haut, le *ditakh* produit un fruit charnu de couleur vert foncé contenant une pulpe fibreuse de saveur aigre-douce et sucré au mûrissement. Résistant à la sécheresse, cet arbre joue un rôle important dans la préservation de l'environnement en luttant contre la désertification tout en offrant de l'ombre.

Plus riche en vitamine C que certains agrumes classiques, le *ditakh* booste le système immunitaire par la production accrue de globules blancs. Sa forte teneur à la vitamine C participe également à la lutte contre la fatigue et à une meilleure absorption du fer. Contenant également des antioxydants, le *ditakh* permet le ralentissement du vieillissement par le combat des radicaux libres et donc des rides.

Le *ditakh* est tout aussi riche en glucides, protéines et fibres alimentaires qui permet une bonne digestion en régulant le transit intestinal. Il est souvent consommé frais, en jus, pulpe, confiture et entre dans la préparation de certains desserts ou plats grâce à sa touche rafraichissante ou pour épaissir les sauces.

Fruit local du Sénégal, la commercialisation du *ditakh* par le développement de la chaîne de valeur (collecte, transformation, standardisation de la qualité, promotion sur les marchés) offre des perspectives de revenus pour les femmes et les jeunes impliqués dans la transformation agroalimentaire.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES



Cellule de Suivi de l'Intégration